



Messieurs les parlementaires de Mayotte,

Le SNES, principal syndicat du second degré, tient à vous faire part du problème de déficit en personnels titulaires que connaît le service public d'éducation à Mayotte.

A cette rentrée, 42% des postes du second degré sont occupés par des contractuels. Le SNES estime que des mesures urgentes doivent être prises. Nous les avons proposées à maintes reprises au gouvernement qui s'est montré intéressé mais n'a jamais donné suite.

Elles sont de deux ordres :

- 1) Pour restaurer l'attractivité, nous pensons qu'il faut :
  - donner la prise en charge du billet d'avion et du déménagement pour les néo-titulaires,
  - accorder une accélération de carrière à tous les personnels en poste à Mayotte,
  - et baisser la fiscalité sur les indemnités d'éloignement.
  
- 2) Pour stabiliser les personnels, nous estimons qu'il faut :
  - augmenter le taux d'indexation à 1,53 à l'instar de la Réunion,
  - transformer le département en REP+, ce qui serait largement justifié par la situation économique et sociale,
  - donner les moyens en encadrement et en personnels de surveillance pour lutter efficacement et de manière pédagogique contre les violences,
  - et enfin construire des établissements scolaires pour faire face aux besoins dus à l'importance de la population en âge d'être scolarisé (50% de la population mahoraise).

Madame la Ministre des outre-mer avait assuré qu'elle interviendrait auprès de notre ministère de tutelle notamment pour que nous ayons des réunions techniques. Nous attendons toujours des propositions sérieuses de la part des ministères que nous avons sollicités. C'est pourquoi nous vous interpellons afin que vous interveniez auprès des autorités concernées avec tous les moyens en votre possession. Par ailleurs, nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez recevoir nos meilleures salutations,

Les co-secrétaires du SNES-FSU Mayotte

Josiane WITKOW et Henri NOURI